Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202568-20251219-2021217DELIB08-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,
Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,
Absents excusés :
Christine LE ROY donne procuration à Michel LOZAHIC,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

TERRAINS DE PADEL – AVENANT N°01 – LOT 03 : CHARPENTE METALLIQUE / SERRURERIE

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de construction d'un bâtiment pour 2 terrains de Padel avec Club House, - lot n°03 : Charpente métallique / Serrurerie. Ce marché est détenu par l'entreprise SATIM de Mur-de-Bretagne, pour un montant de marché initial égal à 114 300 € HT.

Le montant des travaux de l'avenant s'élève à 2 850 € HT ce qui porte le nouveau marché à 117 150 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, moins 3 abstentions (Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ et Christine LE ROY)

APPROUVENT l'avenant n°1, du lot 03 de l'entreprise SATIM pour un nouveau montant de marché s'élevant à 117 150 € HT.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2025,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Joële GERVAISE,